

EX/146/1
12 juin 2012

Original: ANGLAIS
Distr: RESTREINTE

COMITÉ EXÉCUTIF
Cent quarante-sixième réunion
Londres, 18-21 septembre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Répartition des voix
4. Paiement des contributions aux budgets administratifs
5. Relevé des recettes et des dépenses et examen de la situation financière pour le présent exercice budgétaire
6. Fonds de réserve spéciale et frais de liquidation, réserve de recettes et provisions
7. Mesures contre le paiement tardif ou le non-paiement des contributions au budget administratif et au Fonds de réserve spécial de l'Organisation dues par les Membres
8. Budget administratif provisoire révisé pour l'exercice financier 2012/2013
9. L'économie cacaoyère mondiale : passé et présent
10. Impact de l'environnement macroéconomique sur les prix du cacao
11. Développement d'une bourse des produits de base en Côte d'Ivoire
12. Programme de durabilité cacaoyère
13. Rapport d'activité sur les projets
14. Rapport sur le programme de travail pour l'année cacaoyère 2011/2012
15. Programme de travail pour l'année cacaoyère 2012/2013

16. Rapport sur les voyages officiels

17. Questions diverses

18. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La cent quarante-sixième réunion du Comité exécutif sera ouverte par sa présidente, Mme Massandjé TOURE-LITSE (Côte d'Ivoire).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité exécutif se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

3. RÉPARTITION DES VOIX

Le secrétariat présentera le document EX/146/2, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Comité exécutif.

4. PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AUX BUDGETS ADMINISTRATIFS

Le secrétariat présentera le document EX/146/3, dans lequel figure la situation actualisée concernant le paiement des contributions aux budgets administratifs pour les exercices financiers actuel et précédent.

5. RELEVÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LE PRÉSENT EXERCICE BUDGÉTAIRE

Le secrétariat présentera le document EX/146/4, dans lequel figurent les dépenses et les recettes pour les neuf premiers mois de l'exercice budgétaire 2011/2012 et un examen de la situation financière pour l'ensemble de l'année.

6. FONDS DE RÉSERVE SPÉCIALE ET FRAIS DE LIQUIDATION, RÉSERVE DE RECETTES ET PROVISIONS

Le Secrétariat présentera ce point en se référant au document EX/146/5.

7. MESURES CONTRE LE PAIEMENT TARDIF OU LE NON-PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET ADMINISTRATIF ET AU FONDS DE RÉSERVE SPÉCIAL DE L'ORGANISATION DUES PAR LES MEMBRES

Le Secrétariat présentera ce point en se référant au document EX/146/6.

8. BUDGET ADMINISTRATIF PROVISOIRE RÉVISÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012/2013

Le Comité examinera le budget administratif provisoire révisé pour l'exercice financier 2012/2013, en référence au document EX/145/6/Rev.2, et présentera une recommandation au Conseil.

9. L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE : PASSÉ ET PRÉSENT

Le secrétariat présentera une vue d'ensemble complète de la situation actuelle et des perspectives de l'économie cacaoyère mondiale, se référant au document EX/146/7.

10. IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE SUR LES PRIX DU CACAO

Le Comité examinera le document EX/146/8, contenant une étude sur l'impact de l'environnement macroéconomique sur les prix du cacao, analysant en particulier l'évolution des prix du cacao par rapport à ceux d'autres produits de base ainsi que l'influence des fluctuations des taux de change.

11. DÉVELOPPEMENT D'UNE BOURSE DE PRODUITS DE BASE EN CÔTE D'IVOIRE

Comme convenu par le Conseil à sa 85^e session ordinaire en mars 2012, le Directeur exécutif *a.i.* présentera une proposition de projet sur le développement d'une bourse de produits de base en Côte d'Ivoire, faisant référence au document EX/146/9.

12. PROGRAMME DE DURABILITÉ CACAOYÈRE

Le secrétariat présentera une note préliminaire sur une éventuelle initiative visant à pallier aux principales déficiences de la production cacaoyère, faisant référence au document EX/146/10.

13. RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES PROJETS

Le secrétariat présentera un rapport sur ce point, se rapportant au document EX/146/11.

14. RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2011/2012

Conformément à l'article 21 de l'Accord international de 2001 sur le cacao, le Directeur exécutif présentera un rapport, se rapportant au document EX/146/12, sur la mise en œuvre du programme de travail pour l'année cacaoyère 2011/2012 pour assister le Comité exécutif dans son évaluation.

Le Comité exécutif est tenu de soumettre ses conclusions au Conseil.

15. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2012/2013

Conformément à l'article 21, paragraphe 1, de l'Accord international de 2001 sur le cacao, le Directeur exécutif présentera un programme de travail provisoire pour l'année cacaoyère 2012/2013, figurant dans le document EX/146/13.

Le Comité exécutif est tenu de recommander au Conseil un programme de travail pour l'Organisation pour l'année cacaoyère 2012/2013.

16. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera un rapport oral sur ce point.

17. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

18. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions pourra être lu, conformément à la règle 54 du Règlement administratif de l'Organisation.